

THE SANCTUARY GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 166 638 euros
Siège social : 33 boulevard Saint Martin, 75003 PARIS
793 052 499 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MARS 2026

Reconstitution des capitaux propres

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 934 936 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	934 936 euros
Report à nouveau antérieur :	-3 518 745 euros
Prélèvement sur le compte "primes d'émission, de fusion et d'apport"	2 583 809 euros

Le solde	0 euro

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 mars 2026

Cette résolution est adoptée par 166 638 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

Certifié conforme
La Société SANCTUARY CAPITAL
Représentée par M. Renaud NATAF
La Présidente

Signé par Renaud NATAF
Le 28 sept. 2026

Signed with doc_11y
Universign tx_xnxXJrLI4G19